



Assemblée générale

Distr. générale
21 avril 2017
Français
Original : anglais

Soixante et onzième session
Point 150 de l'ordre du jour
**Financement de la Force intérimaire
de sécurité des Nations Unies pour Abyei**

Modalités de financement de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017

Note du Secrétaire général

1. Dans sa résolution [70/269](#) sur le financement de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA), l'Assemblée générale a décidé d'ouvrir pour inscription au Compte spécial de la Force, au titre de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017, un crédit de 284 829 800 dollars, dont 268 624 600 dollars destinés à financer le fonctionnement de la Force, 11 665 900 dollars destinés au compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, 2 832 700 dollars destinés à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) et 1 706 600 dollars destinés au Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda). En application de cette même résolution, un montant de 249 226 077 dollars a été mis en recouvrement auprès des États membres, dont 235 046 529 dollars pour la Force.

2. Depuis la publication du budget de la FISNUA pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 ([A/70/701](#)) le 29 janvier 2016 et l'adoption par l'Assemblée générale de sa résolution [70/269](#) le 17 juin 2016, des dépenses exceptionnelles reportées de l'exercice 2015/16 et des changements notables intervenus dans les hypothèses retenues pour l'élaboration du budget de l'exercice 2016/17 ont eu des incidences importantes sur le budget approuvé, faisant augmenter les prévisions de dépenses pour l'exercice 2016/17.

3. En ce qui concerne les dépenses exceptionnelles reportées de l'exercice 2015/16, il faut rappeler que le budget approuvé de la FISNUA au titre de l'exercice 2015/16 reposait sur les prévisions de stabilité des effectifs déployés (voir [A/69/740](#), par. 19). Il ne prévoyait pas de crédits pour le déploiement des 450 soldats du groupe de protection de la Force, autorisé par le Conseil de sécurité dans sa résolution [2179 \(2014\)](#), compte tenu des difficultés de déploiement rencontrées jusqu'alors. Par la suite, un groupe de protection a néanmoins été déployé, pour un montant de 7 millions de dollars à rembourser au pays fournisseur



au titre du seul coût des contingents, au taux standard, pour l'exercice 2015/16, dépense qui n'était pas prévue dans les paramètres de planification retenus dans le budget approuvé de l'exercice 2015/16. En outre, le budget approuvé de la FISNUA pour l'exercice 2015/16 prévoyait un ajustement lié aux déductions pour non-déploiement, déploiement tardif ou déploiement de matériel appartenant aux contingents non fonctionnel d'un montant estimatif de 8 millions de dollars sur les coûts de remboursement au titre des contingents. À cet égard, en 2015, des modifications ont été apportées concernant le matériel que le Secrétariat demandait aux contingents mis à la disposition de la FISNUA, ce qui s'est traduit par une nette réduction de l'écart entre le matériel attendu et le matériel effectivement déployé sur le terrain. Les déductions dues à cet écart ayant ainsi été moindres que prévu, le montant à rembourser au titre des contingents au taux standard pour la période a été supérieur de 4,3 millions de dollars aux prévisions. Pour faire face à l'insuffisance des crédits alloués pour l'exercice 2015/16 résultant des problèmes susmentionnés, la Force s'est employée autant que possible à redéfinir les priorités d'utilisation des ressources approuvées sans toutefois y parvenir totalement, ce qui l'a obligée à reporter sur l'exercice 2016/17 un montant de 7,1 millions de dollars à rembourser au titre des contingents au taux standard.

4. Outre les 7,1 millions de dollars de crédits additionnels à prévoir pour l'exercice 2016/17 en raison des coûts reportés de l'exercice 2015/16, des crédits supplémentaires doivent être prévus pour le maintien sur le terrain des unités de chars et d'artillerie, composées de 278 militaires. Il convient de rappeler que le budget approuvé de la FISNUA pour l'exercice 2016/17 tenait compte du fait que les unités de chars et d'artillerie déployées devaient être rapatriées avant le début dudit exercice (voir [A/70/701](#), par. 29). Or, le rapatriement prévu n'a pas eu lieu et, si l'on continue d'examiner de près la nécessité de maintenir ces unités sur le terrain, il ressort de la dernière évaluation en date que leur présence se justifie encore. Le maintien de ces unités a entraîné des dépenses supplémentaires pour l'exercice 2016/17 d'un montant de 11,3 millions de dollars, dont 4,8 millions pour le remboursement au titre des contingents au taux standard et les indemnités connexes, 5,7 millions pour le remboursement au titre du matériel majeur et du soutien autonome et 0,8 million pour le remboursement au titre de l'allocation journalière. Compte tenu des 11,3 millions de dollars à prévoir pour ces unités et des 7,1 millions de dollars de coûts exceptionnels reportés de l'exercice 2015/16, le montant total des crédits additionnels à allouer pour l'exercice 2016/17 s'élève à 18,4 millions de dollars.

5. Au cours de l'exercice 2016/17, la FISNUA s'est efforcée autant que possible de redéfinir les priorités d'utilisation des ressources approuvées et devrait ainsi pouvoir prendre en charge dans les limites du budget approuvé une partie du montant total des dépenses supplémentaires nécessaires indiqué ci-dessus (7,1 millions de dollars sur 18,4 millions de dollars), et ce, grâce principalement à : a) des dépenses inférieures de 4,5 millions de dollars aux prévisions au titre des installations et infrastructures, en raison essentiellement du retard dans la mise en place d'un contrat commercial pour les services d'entretien des camps; b) des dépenses inférieures de 1,9 million de dollars au montant prévu au titre des opérations aériennes, tenant surtout à des coûts contractuels inférieurs aux prévisions pour les avions; c) des dépenses inférieures de 1,3 million de dollars aux prévisions au titre des observateurs militaires, résultant principalement du fait que le taux de vacance moyen prévu est supérieur au taux retenu dans le budget (48,9 % contre 35 %). Compte tenu de ses besoins opérationnels et des dépenses prévues, la FISNUA ne peut toutefois pas prendre en charge les coûts restants au moyen des crédits approuvés et demande en conséquence que lui soient allouées des ressources supplémentaires d'un montant de 11,3 millions de dollars (voir tableau ci-dessous).

Ressources additionnelles nécessaires pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Montant alloué	Crédits supplémentaires demandés	Total
	(1)	(2)	(3)=(1)+(2)
Militaires et personnel de police			
Observateurs militaires	6 785,1	—	6 785,1
Contingents	133 124,1	11 300,0	144 424,1
Police des Nations Unies	1 201,7	—	1 201,7
Unités de police constituées	—	—	—
Total partiel	141 110,9	11 300,0	152 410,9
Personnel civil			
Personnel recruté sur le plan international	28 092,6	—	28 092,6
Personnel recruté sur le plan national	1 482,9	—	1 482,9
Volontaires des Nations Unies	1 460,6	—	1 460,6
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	1 142,0	—	1 142,0
Personnel fourni par les gouvernements	—	—	—
Total partiel	32 178,1	—	32 178,1
Dépenses opérationnelles			
Observateurs électoraux civils	—	—	—
Consultants	—	—	—
Voyages	1 103,8	—	1 103,8
Installations et infrastructures	29 688,5	—	29 688,5
Transports terrestres	2 425,9	—	2 425,9
Transports aériens	23 865,3	—	23 865,3
Transports maritimes ou fluviaux	125,0	—	125,0
Communications	4 150,1	—	4 150,1
Informatique	4 653,0	—	4 653,0
Santé	398,0	—	398,0
Matériel spécial	—	—	—
Fournitures, services et matériel divers	28 426,0	—	28 426,0
Projets à effet rapide	500,0	—	500,0
Total partiel	95 335,6	—	95 335,6
Montant brut	268 624,6	11 300,0	279 924,6
Recettes provenant des contributions du personnel	2 295,0	—	2 295,0
Montant net	266 329,6	11 300,0	277 629,6
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	—	—	—
Total requirements	266 329,6	11 300,0	277 629,6

6. Un crédit additionnel de 11,3 millions de dollars est donc nécessaire pour rembourser au pays fournisseur le coût des contingents au taux standard et les indemnités connexes, le matériel majeur appartenant aux contingents et le soutien logistique autonome ainsi que l'allocation journalière pour ce qui concerne les unités de chars et d'artillerie pour l'exercice 2016/17, dépenses qui n'ont pas été prévues dans le budget approuvé de la FISNUA au titre de cette période.

7. Compte tenu des circonstances exposées dans la présente note, l'allocation du crédit additionnel demandé pour la FISNUA au titre de l'exercice 2016/17 et la mise en recouvrement du montant correspondant sont essentielles pour permettre à la Force de poursuivre la mise en œuvre de son mandat.

Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

8. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de la Force portent sur les points suivants :

a) Ouverture d'un crédit de 11 300 000 dollars aux fins du fonctionnement de la Force pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017, s'ajoutant au crédit de 268 624 600 dollars déjà ouvert par l'Assemblée générale pour le même exercice et aux mêmes fins dans sa résolution [70/269](#);

b) Mise en recouvrement d'un montant de 9 872 312 dollars pour la période allant du 1^{er} juillet 2016 au 15 mai 2017, lequel s'ajoute au montant de 235 046 529 dollars déjà mis en recouvrement au bénéfice de la Force pour la même période en application de la résolution [70/269](#) de l'Assemblée générale;

c) Mise en recouvrement d'un montant de 1 427 688 dollars, à raison de 941 667 dollars par mois, venant s'ajouter au montant de 33 578 071 dollars devant être mis en recouvrement en application de la résolution [70/269](#) de l'Assemblée générale, si le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de la Force au-delà du 15 mai 2017.
